



Département
de la Vendée

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DES HERBIERS

Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 11/04/2023

Publié le

ID : 085-218501096-20230403-2023AVRDEL29-DE



Date de la convocation : 28 mars 2023
Séance du Conseil Municipal : 3 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois, le trois avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville des HERBIERS s'est réuni dans la salle des conseils de la mairie des Herbiers, sous la présidence de M. Christophe HOGARD, Maire, hormis pour la délibération 4 sous la présidence de M. Luc SOULARD.

Présents : Christophe HOGARD – Luc SOULARD – Angélique RICHARD - Patrice BOUANCHEAU - Magali LOISEAU - Jean-Yves MERLET – Odile PINEAU – Stéphane RAYNAUD - Estelle SIAUDEAU – Roger BRIAND – Hélène CHENAIS - Jean-Marie GRIMAUD – Pierrick THOMAS - Jean-Marie GIRARD – Véronique BESSE - Angélique BOISSELEAU - Isabelle CHARRIER-FONTENIT – Maryvonne GUERIN- Christophe VERONNEAU- Fanny GIRARD - Karine LOIZEAU - Lilian BOSSARD – Marietta BOONEFAES – Jean-Marie RAUTUREAU – Marie-Annick MENANTEAU - Steven BARTHELEMY– Laurence MARTINEAU - Fabrice ABRAHAM – Joseph LIARD - Aurélie PAQUEREAU - Etienne BLANCHARD - Patricia CRAVIC

Excusée : Julie MARIEL-GODARD donne pouvoir à Joseph LIARD

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents : 32
30 à la délibération 4
Nombre de conseillers votants : 33
31 à la délibération 4
32 à la délibération 26

Secrétaire de séance : Christophe VERONNEAU

29- CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE DISPOSITIF INSTITUTIONNEL THÉRAPEUTHIQUE ÉDUCATIF ET PÉDAGOGIQUE ET LES SERVICES D'ÉDUCATION SPÉCIALE ET DE SOIN À DOMICILE (DITEP/SESSAD) L'ALOUETTE

La structure médico-sociale DITEP/SESSAD L'ALOUETTE porte un projet culturel autour de la pratique de la danse, devant se dérouler dans le premier semestre 2023.

Dans ce cadre, elle a sollicité la Ville des Herbiers pour la mise à disposition à titre gracieux de créneaux d'utilisation d'un studio de danse pour des répétitions, ainsi que de l'auditorium de la Tour des arts pour une restitution publique.

La Ville des Herbiers souhaitant apporter son soutien à ce projet culturel et médico-social, il est proposé d'établir avec le DITEP/SESSAD L'ALOUETTE une convention de partenariat.

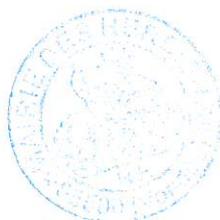
LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le projet de convention ci annexé,
Vu l'avis favorable de la commission famille et cadre de vie du 16 mars 2023,
Vu le rapport de Marie-Annick MENANTEAU,

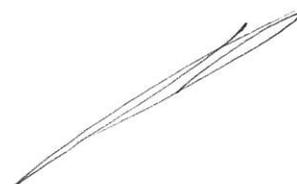
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- approuve le projet de convention de partenariat ci-annexé avec DITEP/SESSAD L'ALOUETTE,
- autorise M. le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Christophe VERONNEAU
Secrétaire de séance



Pour copie conforme,
Christophe HOGARD
Maire



Transmis en Préfecture le : 11 AVR. 2023
Publié électroniquement le : 11 AVR. 2023
Notifié le :